

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 octobre 2022 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Emmanuelle Prud'homme, Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Camp de jour été 2023 – acceptation pour prêt des installations au camp Youhou
  - b) CRSQV – Participation au projet " Espaces publics éphémères "
  - c) Loisirs et Sport Montérégie – Participation au programme PAFILR pour Saint-Sébastien
  - d) Demande de gratuité pour le centre communautaire – École Capitaine Luc-Fortin
  - e) Autorisation de demande de budget pour l'Halloween – 2 000\$
  - f) Autorisation de demande de budget pour le bingo – 500\$
  - g) Autorisation de demande de budget pour la Fête de Noël – 3 500\$
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Renouvellement du service de TPI pour l'année 2023
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Adoption du 1<sup>er</sup> projet du plan d'urbanisme et des projets de règlement de zonage, de lotissement, de construction et des permis et certificats
- 8. ENVIRONNEMENT**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Autorisation de dépense pour les accotements dans le rang Palmer
  - b) Autorisation de dépense pour le nivelage de la montée Lamoureux – automne 2022
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Assurances collectives 2022-2023
  - b) Autorisation pour la demande de collaboration de HEC Montréal
  - c) Annulation du chèque C2208207 car changement de nom d'entité
- 11. VARIA**
  - a) Consultation publique – 20 octobre 2022 à 18h00
  - b) Nouveaux cours de cardio-muscu à partir du 10 octobre 2022 au centre communautaire
  - c) Cours d'initiation à la couture le 16 octobre 2022
  - d) Maison hantée de Saint-Sébastien – Vendredi 28 octobre 2022 17h30 à 19h30

- e) Bureau fermé – lundi 10 octobre 2022 à l’occasion de l’Action de grâces
- f) Semaine de la prévention incendie du 9 au 15 octobre 2022
- g) Communiqué concernant le dossier au Tribunal administratif du travail

**12. COURRIER**

- a) Projet de règlement 569 modifiant le règlement 371 visant le schéma d’aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu

**13. QUESTIONS DE L’ASSISTANCE**

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2022-10-150** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**2022-10-151** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-152** Il est proposé par Mme Lyne Morin appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**COMPTES COURANTS  
\*\*\* AU 4 OCTOBRE 2022 \*\*\***

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
LE CODE DUCHARME	ACCES ANNUEL CC SERV. NUMÉRIQUE	170,74
SENCOM INFORMATIQUE INC.	ÉCRAN D'ORDINATEUR USAGÉ	91,97
GRUPE DDL	PERMIS LASER	159,42
MINISTRE DES FINANCES	SERV. SQ VERS. 2/2	94 420,00
PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	206,51
EXCELTELECOM.COM	TÉLÉPHONE RECONDITIONNÉ	440,35

GESTIM INC.	SERV. URBANISME REGL. DÉROGATIONS	244,33
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	CONGRÈS: STATION. DÉPL. REPAS	199,52
LAMARRE, FRANCIS	CONGRÈS: DÉPL. ET REPAS	109,73
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR. PROF. COUR MUNICIPALE	1 063,56
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV. PROF. 3 MAI AU 8 AOÛT 2022	16 302,24
L'HOMME ET FILS	EAU + RETOUR BOUTEILLES + AJUST. POSTE	6,40
L'HOMME ET FILS	FRAIS DE POSTE	104,31
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON SAISON 2022	2 759,40
ANDRÉ PARIS INC	FAUCHAGE LEVÉES CHEMINS 2/2	6 668,55
GROUPE RÉAL JEAN	APPEL DE SERVICE ET DÉVIS RÉPARATION	2 333,42
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC	TEMPS 8 SEPTEMBRE PONCEAUX	1 509,05
MOTOSPORT G. & L. ENR	AFFILAGE LAME TONDEUSE	9,20
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	CHAINE	28,74
MUN. DE VENISE-EN-QUÉBEC	ENTRETIEN MTÉE ROY	797,96
L'HOMME ET FILS	RALLONGE ÉLECTRIQUE	20,67
L'HOMME ET FILS	POISON POUR BATIMENTS MUNICIPAUX	27,30
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS	LUMIÈRES HALLOWEEN + CRÈME	43,52
L'HOMME ET FILS	MATÉRIEL RÉPARATIONS MUR MACHINE	88,74
L'HOMME ET FILS	TUYAU, BATTERIE ET MAT. RÉPARATIONS	123,33
L'HOMME ET FILS	SIÈGE TOILETTE PAVILLON	45,97
DUCHESNE, EMMANUELLE	SUBV. NATATION + BONBONS HALLOWEEN	166,41
LÉVESQUE, MARIE-JOSÉE	CAMP DE JOUR 2022	195,30
L'HOMME, PATRICIA	CAMP DE JOUR 2022 2/2	81,12
CADIEUX, SOPHIE	YOGA SESSION AUTOMNE 2022, VERS 1/2	1 176,92
LONGPRÉ, JESSICA	SUBV. DANSE	157,50
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	SUBV. DANSE	56,70
DUVAL MEUBLES INC.	ÉLECTROMÉNAGERS PAVILLON DES LOISIRS	1 322,22
VILLE DE BEDFORD	QUOTE-PART ARÉNA 2/2 2022	4 886,23
	<b>TOTAL</b>	<b>136 017,33</b>

**2022-10-153** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 136 017.33\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

##### COMPTES MENSUELS

<b>REGLEMENT 413</b>		
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - AOÛT 2022	8 366,37
SALAIRE DES ÉLUS	SEPTEMBRE 2022	3 678,71
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE CAMION VOIRIE	190,04
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR OCTOBRE 2022	6 954,22
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU SEPTEMBRE 2022	135,67
HYDRO-QUÉBEC	PM1	216,22
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	351,77

HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE (2 MOIS)	428,16
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	144,01
UNIFOR	REMISES SEPTEMBRE 2022	99,83
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES SEPTEMBRE 2022	122,92
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES SEPTEMBRE 2022	256,24
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS SEPTEMBRE 2022	3 786,17
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS SEPTEMBRE 2022	1 348,24
GESTIM INC.	SERVICES D'INSPECTION AOÛT 2022	5 806,52
GESTIM INC.	SERVICES D'INSPECTION SEPTEMBRE 2022	4 724,04
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE OCTOBRE 2022	1 076,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTE	AMAZON - FILETS DE BASKETBALL	79,32
DESJARDINS SERVICES DE CARTE	CONGRÈS FQM 2022 - JONATHAN B. DUFOUR	1 034,78
DESJARDINS SERVICES DE CARTE	CONGRÈS FQM 2022 - MARTIN THIBERT	1 034,78
	<b>TOTAL</b>	<b>39 834,28</b>

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### A) CAMP DE JOUR ÉTÉ 2023 – ACCEPTATION POUR PRÊT DES INSTALLATIONS AU CAMP YOUHOU

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien a été approchée par la Municipalité de Venise-en-Québec afin que le camp de jour se fasse à Saint-Sébastien dorénavant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a rencontré le directeur général du camp de jour et que des explications sur les répercussions de recevoir le camp de jour sur le territoire de Saint-Sébastien ont été données;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour Youhou aura besoin des deux bâtiments soit le pavillon des loisirs et le centre communautaire pour toute la durée du camp soit 8 semaines en plus des installations extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a déjà reçu des demandes de citoyens désirant un camp de jour à Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'aura aucune gestion à faire pour le service de camp de jour et doit fournir un entretien ménager quotidien ainsi qu'un espace bureau et le service internet pour les coordonnateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** si des réparations sont requises suite à une utilisation hors norme, le camp de jour s'engage à payer pour les travaux que la municipalité devra effectuer ou contracter;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-154** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à la majorité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien accepte de prêter ses installations au camp de jour Youhou pour l'été 2023;

**QUE** la municipalité regardera si le mandat se prolongera pour les étés 2024 et 2025 avec le camp de jour après la saison 2023. **ADOPTÉE.**

**B) CRSQV - PARTICIPATION AU PROJET " ESPACES PUBLICS ÉPHÉMÈRES "**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la possibilité de se joindre au projet d'espaces publics éphémères organisé par le CRSQV afin de se pouvoir d'aménagements malléables et transportables pour créer des haltes lumineuses;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but d'encourager les citoyens à prendre l'air frais, à venir socialiser et profiter d'un moment de détente. Les équipements pourront également servir lors des activités municipales telles que la Fête d'été, l'Halloween, Noël et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subventions couvrira en totalité le coût de l'achat de l'équipement choisi par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec le CRSQV pour l'organisation et la mise en place de ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** résolution a déjà été effectuée à ce sujet en 2021 (2021-06-099) et suite à un droit de véto, a été reprise à la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QU'À** la séance suivante, la municipalité avait reçu un avis mentionnant le report de la demande de subvention et qu'elle n'a donc pas traité la question à nouveau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a vu l'entente actuelle et s'y conformera;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-155** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien accepte de participer au projet d'espaces publics éphémères. **ADOPTÉE.**

**C) LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGI – PARTICIPATION AU PROGRAMME PAFILR POUR SAINT-SÉBASTIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2022-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-156** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à la majorité des conseillers présents, d'autoriser Mme Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sébastien et à signer tous les documents afférents. **ADOPTÉE.**

D) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE – ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN

**2022-10-157** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que le centre communautaire soit offert gratuitement pour des activités qui auront lieu le 27 octobre et le 13 décembre 2022. ADOPTÉE.

E) AUTORISATION DE DEMANDE DE BUDGET POUR L’HALLOWEEN – 2 000\$

**2022-10-158** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud’homme, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, qu’une dépense au montant de 2 000.00\$ taxes incluses soit autorisée pour la maison hantée de Saint-Sébastien à l’occasion de l’Halloween qui aura lieu le 28 octobre 2022. ADOPTÉE.

F) AUTORISATION DE DEMANDE DE BUDGET POUR LE BINGO – 500\$

**2022-10-159** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud’homme, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, qu’une dépense au montant de 500\$ taxes incluses soit autorisée pour la première édition du Bingo de Saint-Sébastien qui aura lieu en novembre 2022. ADOPTÉE.

G) AUTORISATION DE DEMANDE DE BUDGET POUR LA FÊTE DE NOEL – 3 500\$

**2022-10-160** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud’homme, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l’unanimité des conseillers présents, qu’une dépense au montant de 3 500\$ taxes incluses soit autorisée pour la fête de Noël des enfants dont les cadeaux seront distribués le dimanche 4 décembre 2022 lors de la Parade du Père- Noël. ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE TPI POUR L’ANNÉE 2023

**2022-10-161** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

**QUE** le renouvellement de l’entente intermunicipale concernant les services du technicien en prévention des incendies pour l’année 2023, soit accepté tel que proposé dans la résolution Ri-2022-07-1461 de la Régie intermunicipale d’incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d’Iberville;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien réserve une banque de 150 heures;

**QUE** la facturation soit envoyée à l’attention du Service intermunicipal de sécurité incendie de Venise-en-Québec. ADOPTÉE.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DU PLAN D’URBANISME ET RÈGLEMENTS D’URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien a procédé à la révision de son plan d’urbanisme et de ses règlements d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit, dans un premier temps, adopter un premier projet du plan d’urbanisme et des règlements suivants :

- Règlement relatif au plan d’urbanisme no. 521 (remplaçant le 395)
- Règlement relatif au zonage no. 522 (remplaçant le 396)
- Règlement de lotissement no. 523 (remplaçant le 397)

- Règlement de construction no. 524 (remplaçant le 398)
- Règlement sur les permis et certificats no. 525 (remplaçant le 399)
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no. 526 (remplaçant le 400)
- Règlement sur la tarification no. 527 (remplaçant le 401)

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-162** Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement des règlements suivants :

- Règlement relatif au plan d'urbanisme no. 521
- Règlement relatif au zonage no. 522
- Règlement de lotissement no. 523
- Règlement de construction no. 524
- Règlement sur les permis et certificats no. 525
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no. 526
- Règlement sur la tarification no. 527

**QUE** les projets de règlements no. 521 à 527 et la présente résolution soit acheminés à la MRC du Haut-Richelieu, au centre de service scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu. **ADOPTÉE.**

**8. ENVIRONNEMENT**

**Aucun point à l'ordre du jour**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

**A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES ACCOTEMENTS DANS LE RANG PALMER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien doit refaire les accotements dans le rang Palmer qui sont devenus dangereux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a reçu des soumissions de 3 entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est Techroc au montant de 20 695.50\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-163** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la dépense de 20 695.50\$ pour refaire les accotements du rang Palmer auprès de Techroc étant le plus bas soumissionnaire. **ADOPTÉE.**

**B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE NIVELAGE DE LA MONTÉE LAMOUREUX - AUTOMNE 2022**

**2022-10-164** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la directrice générale à autoriser des travaux de nivelage sur la montée Lamoureux pour l'automne 2022. **ADOPTÉE.**

**10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

**A) ASSURANCES COLLECTIVES 2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023, sont augmentées de 3.6%;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-165** Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023. **ADOPTÉE.**

**B) AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE COLLABORATION DE HEC MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de la part d'une étudiante de HEC Montréal qui désire rencontrer un secteur d'activité qui s'est récemment syndiqué;

**CONSIDÉRANT QUE** le syndicat est d'accord pour participer;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2022-10-166** Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte de participer à la rencontre demandée par l'étudiante de HEC Montréal et autorise le conseiller Francis Lamarre à représenter la partie patronale. **ADOPTÉE.**

**C) ANNULATION DU CHÈQUE C228207 CAR CHANGEMENT DE NOM D'ENTITÉ**

**2022-10-167** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'annulation du chèque C2208207 au montant de 3 525.88\$ car le nom de l'entité est changé. **ADOPTÉE.**

**11. VARIA**

**A) CONSULTATION PUBLIQUE – 20 OCTOBRE 2022 À 18H00**

**La directrice générale mentionne qu'il y aura une consultation publique le 20 octobre prochain au centre communautaire. Vous êtes invités à venir exprimer vos idées et opinions. Inscriptions au bureau municipal au 450 346-4205**

**B) NOUVEAUX COURS DE CARDIO-MUSCU À PARTIR DU 10 OCTOBRE 2022 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**La directrice générale mentionne que les cours de cardio-muscu recommencent le lundi 10 octobre prochain. Il reste des places. Téléphonez au bureau municipal pour vous inscrire.**

**C) COURS D'INITIATION À LA COUTURE LE 16 OCTOBRE 2022**

**La directrice générale mentionne qu'un cours d'initiation à la couture aura lieu le 16 octobre prochain en avant-midi. Vous êtes les bienvenues à vous inscrire.**

**D) MAISON HANTÉE DE SAINT-SÉBASTIEN – VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 17H30 À 19H30**



**La directrice générale mentionne que la maison hantée de Saint-Sébastien est de retour. Elle vous invite à venir visiter l'hôpital psychiatrique le vendredi 28 octobre en soirée.**

E) BUREAU FERMÉ LUNDI 10 OCTOBRE 2022 À L'OCCASION DE L'ACTION DE GRÂCES

**La directrice générale mentionne que le bureau municipal sera fermé le lundi 10 octobre 2022 à l'occasion de l'action de grâces.**

F) SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE DU 9 AU 15 OCTOBRE 2022

**La directrice générale mentionne que la semaine de la prévention incendie aura lieu du 9 au 15 octobre prochain. Elle demande également la collaboration de la population afin de rapporter les formulaires complétés qui seraient laissés par les pompiers lors de leur visite de prévention.**

G) COMMUNIQUÉ CONCERNANT LE DOSSIER AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

**Le maire fit la lecture d'un communiqué concernant le dossier au tribunal administratif du travail.**

## 12. COURRIER

A) PROJET DE RÈGLEMENT 569 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 371 VISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

**La directrice générale mentionne la réception du projet de règlement 569 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu.**

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le conseil répond aux questions des citoyens présents.**

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2022-10-168** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h59. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et greffière-trésorière